

Site de BLERE

44, quai Bellevue
F-37150 BLERE

Tél. : +33 (0)2.47.30.84.84 Fax : +33 (0)2.47.30.84.79



Bléré, le 20 mars 2008

LDXX
(suite visite)
+ lever NC.

DRIRE

Monsieur

ZA n°2 des Ailes

37210 PARCAY-MESLAY

Objet : Votre courrier du 07/11/2007 suite à votre visite d'inspection du 15/06/2007.

Monsieur,

Suite à votre rapport de la visite d'inspection du 15 juin 2007, veuillez trouver ci-joint les documents demandés suivants :

- Un dossier traitant des écarts constatés et précisés dans votre « état récapitulatif des non-conformités »,
- La mise à jour de notre Plan de Gestion des Solvants suite à vos remarques (nota : la quantité annuelle est inférieure à 1T / an, seuil pour la mise en place du PGS),
- Les fiches de données sécurité du ferro-chrome et du nickel-magnésium et analyses correspondantes.

D'autre part, comme déjà évoqué dans un précédent courrier, nous vous rappelons le démentellement des aéroréfrigérants par pulvérisation d'eau visés au paragraphe 4.6.2 de notre arrêté préfectoral, et que par conséquent les dispositions de l'annexe à cet arrêté ne sont plus applicables.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Rodrigue DELATTRE

Directeur de site

Auto-Cast

S.A. au capital de 37 000 euros

SIRET : 405 215 245 00037

APE : 2451Z

TI_010 // 03 A

UTAC
CERTIFICATION
SYSTEMES QUALITE

ISO 9001:2000
Certificat n° SQ/956-2

ISO/TS 16949:2002
(hors conception)
Certificat n° SQ/955-2



Usine Auto-Cast BLERE

Plan d'actions suite visite d'inspection DRIRE du 15 juin 2007

Point	Référence réglementaire	Poids	Enoncé	Plan d'actions
NC1	Art. 3.3.3.2 de l'AP N°17535	2	Disposer les sables de fonderie brûlés sur des surfaces imperméables et les faire enlever et éliminer par une filière régulièrement autorisée.	Sables brûlés stockés en bennes posées sur surface imperméable bétonnée. Enlèvement régulier (plusieurs fois par semaine). Filière carrière (remblais de classe III) autorisation par Arrêté Préfectoral N°02-4906 du 21/06/2002 délivré par la Préfecture de la Sarthe.
R1	Art. 3.4.2 de l'AP N°17535		L'origine du dépassement de l'émergence acoustique entre 5H30 et 7H doit être identifiée. Les actions correctives à mettre en place doivent être envisagées.	<u>Origine</u> : mouvements de chariots élévateurs manipulant des conteneurs métalliques (cf. p.8 du rapport APAVE du 14/05/07). <u>Actions</u> : Etude en cours pour modification des horaires de travail (1x8 au lieu de 2x8 actuellement). <u>Sensibilisation</u> du personnel pour réduire les bruits dû à la manipulation des bacs métalliques.
D1			Envoyer courrier entérinant le passage de 50T/jour de métal coulé à 15T / jour.	Métal coulé 2007 : 20 tonnes => voir courrier du 29/02/08
D2			Bilan actualisé du classement des activités au regard de la nomenclature ICPE.	Voir document ci-joint.
D3	Art.3.1.2 §5 de l'AP N°17535		Adresser l'échéancier des travaux à réaliser pour la mise en conformité des réseaux d'eaux pluviales avec les coûts associés.	<u>Maîtrise d'Œuvre</u> : Sté GEOPLUS <u>Avril 2008</u> : complément d'étude (inspection des réseaux) <u>Mai à juin</u> : consultations <u>Juillet</u> : remise des offres – négociations - commandes <u>Septembre à novembre</u> : travaux <u>Coût total de l'opération</u> : 260 k€
D4			Copie du rapport de contrôle des installations électriques de l'année 2007.	Voir ci-joint la copie des pages extraites (page de garde + page 3 des 17 rapports APAVE suite à la visite de janvier 2007. La visite 2008 a eu lieu fin janvier ; rapport en cours.
D5			Copie dernier rapport de vérification des installations de protection contre la foudre.	Le dernier rapport date de 2001. Une d'Etude Préalable est prévue pour semaine 18 (avril 2008) //

Fax 0643467331

REPUBLIQUE FRANCAISE

Service orléans :

PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES
ET EUROPEENNES

Arrêté n° 02-4906

du 21 JUIN 2002



OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement.
Exploitation d'une carrière de sables cénomaniens commune de
NOGENT/LOIR, lieux-dits "Grande Pièce de la Cour, le Gravier, la
Lande de la Coussinière".
Exploitant : Entreprise]

0644 733473 (carrière)
0243468381 81124
0609593972 13430 - 11730

LE PREFET DE LA SARTHE

Chevalier de la Légion d'Honneur

807

VU la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques et la loi n° 80-552 du 15 juillet 1980 relative à la protection des collectivités publiques ;

VU le titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 Septembre 1977 modifié ;

VU la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages ;

VU le décret n° 99-116 du 12 février 1999 relatif à l'exercice de la police des carrières en application de l'article 107 du code minier ;

VU le décret n° 80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives ;

VU le décret n° 95-1039 du 18 septembre 1995 portant publication de la convention Européenne pour la protection du patrimoine archéologique ;

VU la loi n° 93-3 du 4 janvier 1993 sur les carrières ;

VU le décret du 20 mai 1953 modifié relatif à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement ;

VU la demande présentée par l'entreprise, dont le siège social est à VAAS (72500) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sables cénomaniens sur le territoire de la commune de NOGENT/LOIR ;

VU le schéma départemental des carrières de la Sarthe approuvé le 2 décembre 1996 ;

VU les plans et documents annexés à cette demande ;

VU les résultats de l'enquête publique menée du 11/12/01 au 11/01/02 ;

VU l'avis du commissaire-enquêteur et les avis exprimés au cours de l'instruction réglementaire ;

VU l'avis émis par M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire

VU l' (les) arrêté (s) de prorogation de délai en date du 18 AVR 2002

VU l'avis émis par la commission départementale des carrières, réunie le 31 MAI 2002

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 512.1 du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L 511.1 du Livre V du Code de l'Environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques et pour la protection de la nature et de l'environnement.

LE demandeur entendu ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1.1

L'entreprise dont le siège social est situé à VAAS (72500) est autorisée, sous réserve du strict respect des dispositions du présent arrêté et du droit des tiers, à exploiter les installations classées répertoriées à l'article 1-2 ci-après, dans son établissement situé sur le territoire de la commune de NOGENT/LOIR, lieux-dits "Grande Pièce de la Cour, le Gravier, La Lande de la Coussinière".

ARTICLE 1.2 - LISTE DES INSTALLATIONS REPERTORIEES DANS LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Rubrique	Désignation de l'activité	Capacité réelle maximale	Régime (*) (A, D)
2510-1°	Exploitation de carrières	S = 173 795 m ²	A

(*) A : Autorisation
D : Déclaration

ARTICLE 1.3 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ETABLISSEMENT

1.3.1 - caractéristiques du gisement

Les matériaux exploitables sont des sables cénomaniens.

L'épaisseur exploitable est d'environ 2 à 3 m en partie basse et 10 à 12 m en partie haute.

Le fond de fouille est fixé en moyenne, à la cote 70 m IGN ; dans la partie la plus basse du terrain, il pourra atteindre la cote 60 m IGN.

L'épaisseur moyenne de la découverte est de 1 m correspondant à 14 000 m³.

Le volume de matériaux exploitables est estimé à 910 000 m³ correspondant à 1 456 000 tonnes (densité 1,6).

1.3.2 - Situation de la carrière

Le projet est situé à proximité des lieux-dits « La Roncière » et « Le Prieuré ». Le terrain, d'un seul tenant, est accessible par la RD 10 qui joint localement NOGENT SUR LOIR à ST AUBIN LE DEPEINT, puis par le CR 5.

Les parcelles concernées sont cadastrées section C numéros 272, 510 p, 526, 527 et 528.

La superficie totale demandée est de 17 ha 37 a 95 ca correspondant à environ 14 ha exploitables.

L'altitude des terrains exploitables varie entre les cotes 65 m (côté CR 5) et 84 m (borne géodésique).

Le niveau de la nappe se situe vers la cote 55 m IGN soit à 10 m de profondeur en partie basse du terrain et 29 m en partie haute.

1.3.3 - Durée de l'autorisation

L'autorisation est accordée pour une durée de 25 ans à compter de la notification du présent arrêté.

1.3.4 - Production annuelle

La production annuelle de la carrière n'excède pas 100 000 tonnes de matériaux. Elle est en moyenne de 65 000 tonnes.

ARTICLE 2.1 - L'autorisation d'exploitation est accordée sous réserve du droit des tiers et n'a d'effet que dans les limites des droits de propriété du bénéficiaire et des contrats de forage dont il est titulaire.

Elle est accordée sans préjudice de l'observation de toutes les réglementations applicables notamment celles relatives :

- à l'exploitation des carrières
- aux installations classées
- à la voirie des collectivités locales
- au travail
- aux découvertes archéologiques, en particulier, le pétitionnaire est tenu de prévenir la direction concernée quinze jours à l'avance, des dates de décapage et signaler immédiatement toute découverte et d'autoriser l'accès des fouilles aux agents habilités de cette direction.

ARTICLE 2.2 - REGLEMENTATION APPLICABLE A L'ETABLISSEMENT

2.2.1 - A l'ensemble du site

Prévention de la pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières. • arrêté du 22 juin 1998 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et de leurs équipements annexes.
Prévention de la pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • décret du 25 octobre 1991 relatif à la qualité de l'air ; • arrêté du 22 septembre 1994 (cité ci-dessus)
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • décret n° 77-974 du 19 août 1977 et arrêté du 4 janvier 1985 relatifs au contrôle des déchets générateurs de nuisances • décret n° 79-981 du 21 novembre 1979 portant réglementation de la récupération des huiles usagées • décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 portant application du Titre IV du Livre V du Code de l'Environnement relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages • décret n° 97-517 du 15 mai 1997 relatif à la classification des déchets dangereux • avis technique du 11 novembre 1997 relatif à la nomenclature des déchets
Prévention des risques	<ul style="list-style-type: none"> • arrêts du 31 mars 1980 portant réglementation des installations électriques des installations classées susceptibles de présenter des risques d'explosion
Prévention des nuisances	<p><u>Bruit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • arrêté du 23 janvier 1997 relatif aux bruits aériens émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ; • arrêté du 22 septembre 1994 (cité ci-dessus) <p><u>Vibrations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement.

2.2.2 - Autres activités

Les prescriptions de la présente autorisation s'appliquent également aux installations exploitées dans l'établissement, et qui, bien que n'étant pas visées à la nomenclature des installations classées ou étant en dessous des seuils de classement, sont de nature, compte tenu de leur connexité, à modifier les dangers ou les inconvénients présentés par les installations classées de l'établissement.



ACTIVITE BRUIT ET VIBRATIONS
CETE APAVE

Correspondant :
Téléphone : 05 49 62 66 30
Télécopie 05 49 55 32 12

AUTO-CAST S.A.

44 Quai Bellevue

37150 BLERE

NIVEAUX SONORES ÉMIS DANS L'ENVIRONNEMENT

— ◆ —
en référence à l'arrêté du 23 Janvier 97

Etablissement de BLERE (37)

Référence commande : 07135239

Mission n° : 07135239

Rapport N° : 07135239 / 1

Ce rapport contient 9 pages et 7 annexe(s) et a été adressé à

Mesures réalisées par :

Date d'intervention : Le 29 mars 2007

A Poitiers, le 14 mai 2007

LE CHARGÉ D'AFFAIRE

7 - COMMENTAIRES

Appréciation sur les résultats de mesure.

- Emergence à proximité des ZER (zones habitées ou occupées par des tiers)

Les mesures réalisées mettent en évidence le dépassement des émergences admissibles en période nocturne fixée par l'arrêté d'autorisation n° 17535 propre à l'établissement daté du 7 octobre 2004, en limite des zones habitables.

Ces dépassements sont imputables à l'activité du site entre 5h et 7h (prise de service et mise en route des fours) et aux extractions situées du côté du point n° 2.

- Niveaux en limite d'installation

Les mesures réalisées mettent en évidence le dépassement du critère limites en période nocturne fixé par l'arrêté d'autorisation n° 17535 propre à l'établissement daté du 7 octobre 2004, en limite de propriété de l'établissement.

Ce dépassement est imputable à l'activité de chargement des camions dans la cour de l'établissement et à la manutention des casiers métalliques.

Cependant, ce dépassement n'influençant pas de zone à émergence réglementée, cette activité n'est pas susceptible de créer un potentiel de gêne sonore.

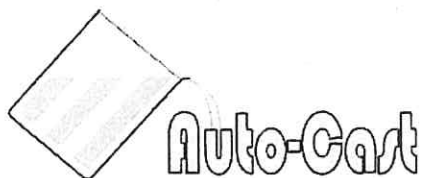
8 - CONCLUSIONS

Les mesurages de bruit effectués :

- dans l'environnement de l'installation
- en périodes diurne et nocturne
- le 29 mars 2007
- dans les conditions spécifiées ci-avant

ont permis de montrer que l'activité de l'établissement ne permet pas le respect des critères limites fixés dans l'arrêté d'autorisation n° 17535 propre à l'établissement daté du 7 octobre 2004.

Le dépassement au point n° 2 mis en évidence par nos mesures est susceptible de créer un potentiel de gêne sonore sur les zones à émergence réglementée environnante.



Site de **BLERE**

44, quai Bellevue
F-37150 BLERE

Tél. : +33 (0)2.47.30.84.84 Fax : +33 (0)2.47.23.54.79

Bléré, le 20 mars 2008

DRIRE

Monsieur

ZA n°2 des Ailes

37210 PARCAY-MESLAY

Objet : Modification de tonnage en exploitation

Monsieur,

Suite à l'arrêt d'exploitation des fours 3 et 6 sur le site de Bléré je voulais vous faire part sur le fait que notre capacité de fabrication de fontes et aciers à l'aide de fours électriques est passé de 50 T par jour à une capacité de 28 T par jour. Merci d'en tenir compte dans votre rubrique 2551.1

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Directeur de site

Auto-Cast

S.A. au capital de 37 000 euros

SIRET : 405 215 245 00037

APE : 2451Z

TI_010 // 03 A

 **UTAC**
CERTIFICATION
SYSTEMES QUALITE

ISO 9001-2000
Certificat n° SQ/956-2

ISO/TS 16949-2002
(hors conception)
Certificat n° SQ/955-2



ARRETE PREFECTORAL AUTO-CAST BLERE

44 QUAI DE BELLEVUE A BLERE

MISE A JOUR DES RUBRIQUES DE LA LISTE DES INSTALLATIONS CLASSEES

1.2.2. LISTE DES INSTALLATIONS CLASSEES DE L'ETABLISSEMENT

Rubriques	Activités	Utilisation	Capacité	Régime
195	Dépôt de ferro-silicium	Alliage utilisé dans l'élaboration des fontes	3 T	D
1180.1	PCB, PCT Utilisation de composants, appareils et matériels imprégnés contenant plus de 30 litres de produits	3 transformateurs au pyralène (1)	430 l. 320 l. 285 l. Total = 1 035 L	D
1220.3	Emploi et stockage d'oxygène. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation est > 2 T et < 200 T	4 bouteilles (maintenance et carbomètre) (2)	57 kg	D*
1433.B.b	Emploi de liquides inflammables. La quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence susceptible d'être présente dans l'installation est > 1 t et < 10 t	⇒ Alcool isopropylique pour l'enduction des noyaux ⇒ CERAMOL / ISOMOL ⇒ Rustilo ⇒ Cuve à fuel* * Fuel : 1000L / 5 (cat. C)	⇒ 400 Kg ⇒ 200 Kg ⇒ 400 Kg ⇒ 200 Kg Total = 1,2 T (3)	D
2551.1	Fonderie de métaux et alliages ferreux. La capacité de production est supérieure à 10 t/j.	Fabrication de fontes et aciers à l'aide de fours électriques	28 t. de métal coulé par jour (4)	A
2560.2	Travail mécanique des métaux et alliages. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation est > 50 kW et < 500 kW	⇒ 20 tourets ⇒ 4 tronçonneuses + 2 tronçonneuses-guillotines ⇒ 3 presses à détourer ⇒ 2 machines spécifiques à usiner ⇒ 2 rectifieuses	75 kW 33 kW 36 kW 35 kW 50 kW Total = 229 kW (5)	D
2561	Trempe, recuit ou revenu des métaux et alliages	2 fours de traitement thermique de 150 kW 1 four de traitement thermique de 45 kW 3 postes de trempe H.F.(135 kW) (6)	480 kW	D
2575	Emploi de matières abrasives telles que sables, corindon, grenailles métalliques. La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kW.	5 grenailleuses	45 kW	D
2910.A.2	Installations de combustion. Lorsque l'installation consomme du gaz naturel ou du fuel domestique. La puissance thermique maximale est > 2 MW et < 20 MW.	Pour chauffage des bâtiments et des eaux sanitaires : 5 générateurs d'air chaud au GN 3x500 + 480 + 50 kW 24 radiants au GN 16x22 + 8x30 kW 1 chaudière GN 85 kW 1 chaudière GN 110 kW	2,8 MW (7)	D

2920.2.a	Installations de réfrigérations ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa. La puissance absorbée est > 500 kW	⇒ Unité de compression comprenant 3 compresseurs à vis : 110 kW + 110 kW + 100 kW ⇒ 3 groupes froid de 32kW + 8kW + 4kW ⇒ 5 climatiseurs : 5kW + 5kW + 2kW + 6kW + 5kW ⇒ 2 sècheurs frigo : 30kW + 30kW	⇒ 320 kW ⇒ 44 kW ⇒ 23 kW ⇒ 60 kW Total = 447 kW (8)	A**
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs. La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération est > 10 kW	Ensemble de 12 chargeurs pour appareils de manutention.	33,4 kW (9)	D
2940.1.b	Application d'enduit sur support quelconque. Lorsque l'application est faite par procédé au trempé. La quantité maximale de produits susceptible d'être présente dans l'installation est > 100 litres et < 1000 litres	1 machine automatique pour enduction des noyaux par trempage 2 postes de trempé manuelle des noyaux	200 litres (10)	D

- (1) 2 transformateurs ont été démantelés.
- (2) 1 cuve de 1600 Kg et 3 cadres de 95m3 démantelés
- (3) 1 cuve à fuel ajoutée + mise à jour quantité autres produits suite évolution activité.
- (4) Mise à jour du tonnage coulé par jour suite à baisse d'activité (voir courrier joint)
- (5) Mise à jour des puissances suite modification du parc machines
- (6) 2 postes de trempé HF démantelés
- (7) 1 générateur démantelé et 24 radiants installés
- (8) 1 compresseur et 3 groupes froid démantelés et ajout climatiseurs et sècheurs
- (9) Evolution de la puissance maximale de l'atelier de charge
- (10) Mise à jour quantité suite évolution activité

* Rubrique 1220.3 : la quantité totale d'oxygène est maintenant < 2T

** Rubrique 2920.2.a : la puissance absorbée est maintenant < 500 kW

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

44, Quai Bellevue

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

37150 BLERE
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

POSTE DE LIVRAISON - GROUPE ELECTROGENE
TOME 1/17

Ce rapport comporte 17 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Ce rapport annule et remplace toute version antérieure



I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : **AUTO-CAST SA**
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : **POSTE DE LIVRAISON - GROUPE ELECTROGENE**
TOME 1/17

Activité principale de l'établissement : **FONDERIE**

Nature de la vérification : **périodique**

Périodicité de la vérification : **Réglementaire : 1 an**
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : **du 08/01/2007 au 22/01/2007**

Durée de la vérification : **0.5 jours**

Date de la vérification précédente : **le 18/01/2006**

Date d'envoi du rapport : **13 Mars 2007**

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : **a été visé.**

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à **AUTO-CAST SA,**
à l'attention de **M. PONCHANT**
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

RESEAU POSTE ALUMINIUM (EX-EXPEDITION)
TOME 2/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 16 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU POSTE ALUMINIUM (EX-EXPEDITION)
TOME 2/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé et remis à Visé

Compte rendu de fin de visite : (responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

RESEAU TRANSFORMATEUR MECANIQUE
TOME 3/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 36 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU TRANSFORMATEUR MECANIQUE
TOME 3/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 1.0 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

**CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS**

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

**RESEAU TRANSFO EBARBAGE (PARACHEVEMENT)
TOME 4/17**

44, Quai Belle vue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 27 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Belle vue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU TRANSFO EBARBAGE (PARACHEVEMENT)
TOME 4/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 1.0 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA.
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

44, Quai Bellevue

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

37150 BLERE
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80
RESEAU TRANSFO THERMIQUE N°1
TOME 5/17

Ce rapport comporte 22 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS



apave



I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU TRANSFO THERMIQUE N°1
TOME 5/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

RESEAU TRANSFO SABLIERIE COMPRESSEUR
TOME 6/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 19 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU TRANSFO SABLIERIE COMPRESSEUR
TOME 6/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 14 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Resp. Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Resp. Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

**CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS**

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRA Y LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

RESEAU FOURS 3 - 3 BIS (UNFUS 02)
TOME 7/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 16 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : **AUTO-CAST SA**
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU FOURS 3 - 3 BIS (UNFUS 02).
TOME 7/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) :

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à **AUTO-CAST SA.**
à l'attention de ...
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80
RESEAU TRANSFO THERMIQUE 2
TOME 8/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 19 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification

d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS



apave



I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU TRANSFO THERMIQUE 2
TOME 8/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

RESEAU TRANSFO FOUR N° 4 (UNFUS 08)
TOME 9/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 16 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS



I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : **AUTO-CAST SA**
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : **RESEAU TRANSFO FOUR N° 4 (UNFUS 08)**
TOME 9/17

Activité principale de l'établissement : **FONDERIE**

Nature de la vérification : **périodique**

Périodicité de la vérification : **Réglementaire : 1 an**
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : **du 08/01/2007 au 22/01/2007**

Durée de la vérification : **0.5 jours**

Date de la vérification précédente : **le 18/01/2006**

Date d'envoi du rapport : **13 Mars 2007**

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à

à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80
RESEAU FOUR 5 - 5 BIS (UNFUS 04)
TOME 10/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 16 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification

d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS



apave



I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU FOUR 5 - 5 BIS (UNFUS 04)
TOME 10/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

44, Quai Bellevue

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

37150 BLERE
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

RESEAU TRANSFO FOUR 6 (UNFUS 05)
TOME 11/17

Ce rapport comporte 18 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU TRANSFO FOUR 6.(UNFUS 05)
TOME 11/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 14 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80

RESEAU AUXILIAIRE FOURS
TOME 12/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 20 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Ce rapport annule et remplace toute version antérieure





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU AUXILIAIRE FOURS
TOME 12/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 14 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE
Tel : 02-47-80-46-80
TRANSFO UNFUS 09
TOME 13/17.

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 16 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : TRANSFO UNFUS 09
TOME 13/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

**CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS**

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80
RESEAU FOUR 7 (UNFUS 06)
TOME 14/17

44, Quai Bellevue

**37150 BLERE
FRANCE**

Ce rapport comporte 15 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS



apave

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : RESEAU FOUR 7 (UNFUS 06)
TOME 14/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 14 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80
USINE BLERE II
TOME 15/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

Ce rapport comporte 36 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS



I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : USINE BLERE II
TOME 15/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 1.0 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 14 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé.

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

44, Quai Bellevue

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

37150 BLERE
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80
BUREAUX/CONCIERGERIE
TOME 16/17

Ce rapport comporte 16 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification

d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : BUREAUX/CONCIERGERIE
TOME 16/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 0.5 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 13 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé et remis à Visé

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE

Organisme de vérification :

AUTO-CAST SA

CETE APAVE NORD OUEST
AGENCE DE TOURS

26, Rue des Frères Lumière
BP N° 50415
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
FRANCE

Tel : 02-47-80-46-80
ZONE BLERE III
TOME 17/17

44, Quai Bellevue

37150 BLERE
FRANCE

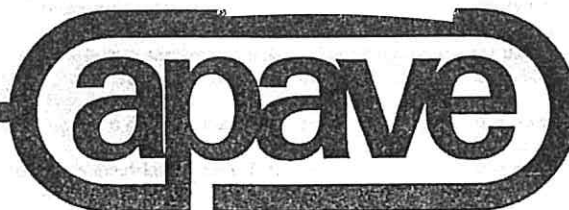
Ce rapport comporte 45 pages.

Vérification périodique
effectuée du 08/01/2007 au 22/01/2007

AFFAIRE N° : 07019033

rapport de vérification d'une installation électrique

RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS





I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

I.1 - Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : AUTO-CAST SA
44, Quai Bellevue
37150 BLERE
FRANCE

Installation(s) vérifiée(s) : ZONE BLERE III
TOME 17/17

Activité principale de l'établissement : FONDERIE

Nature de la vérification : périodique

Périodicité de la vérification : Réglementaire : 1 an
Contractuelle : 1 an

Date(s) de la vérification : du 08/01/2007 au 22/01/2007

Durée de la vérification : 1.0 jours

Date de la vérification précédente : le 18/01/2006

Date d'envoi du rapport : 14 Mars 2007

Vérificateur(s) : (Inspecteur)

Surveillance des installations : (Responsable Maintenance)

Lors de la vérification nous n'étions pas accompagnés.

Le registre de contrôle : a été visé et remis à Visé

Compte rendu de fin de visite : (Responsable Maintenance)

Ce rapport a été expédié :

En 2 exemplaires à AUTO-CAST SA,
à l'attention de
44, Quai Bellevue
37150 BLERE FRANCE



Plan de Gestion des Solvants : Usine Auto-Cast BLERE

PRODUIT	Quantité annuelle (2006)	OBSERVATIONS	PHRASE
Solvant 60 Safety Clean FP	300 Kg / an	Nettoyage d'outillages en maintenance : produit souillé évacué et géré par société Safety Clean , vendeur du produit.	Néant
Sables enrobés de résine phénolique (taux phénol < 1mg/Kg) 3000 Tonnes de sable / an	< 3 K-g de phénol / an		Néant
TOTAL	303 Kg / an	< au seuil de 1T / an pour la tenue d'un Plan de Gestion des Solvants.	/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
	Edition révisée n° : 2
FERROCHROME LC	Date : 24/5/2005
	Remplace la fiche : 28/2/2005
	000203 <small>www.lisam.com</small>

1. Identification du produit et de la société

Identification du produit : FERROCHROME LC
 Identification de la société : A.M.P.E.R.E. ALLOYS
 12 MAIL JOLIOT CURIE
 Z.I. DU VERT GALANT
 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE - FRANCE
 B 428 703 896 RCS PONTOISE
 Formule chimique : /
 Usage : Industriel.
 N° de téléphone en cas d'urgence : N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

2. Composition / information sur les composants

Composition : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux et ne contient pas de composants dangereux. (Directive 67/548/CEE).

Nom de la substance	Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Chrome</u>	: 56 66 %	7440-47-3 / 231-157-5 / ----		
<u>Fer</u>	: 33 42 %	7439-89-6 / 231-096-4 / ----		
<u>Carbone</u>	: 0,01 1 %	7440-44-0 / 231-153-3 / ----		
<u>Silicium</u>	: 1,5 %	7440-21-3 / 231-130-8 / ----		
<u>Manganèse</u>	: 0,5 %	7439-96-5 / 231-105-1 / ----		
<u>Vanadium</u>	: 0,2 %	7440-62-2 / 231-171-1 / ----		
<u>Nickel</u>	: 0,2 %	7440-02-0 / 231-111-4 / 028-002-00-7	Xn	20-40-43
Numéro CAS	: Ferrochrome : 11114-46-8			

3. Identification des dangers

Principaux dangers : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
 Dans l'éventualité où de la poussière ou de fines particules sont générées par ce produit, il est prudent de minimiser l'exposition par inhalation à ces matériaux de façon à ne pas dépasser les limites d'exposition professionnelles.
 Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
 Peut se produire : Formation de fumées dangereuses lors de l'utilisation. (Composés du chrome (VI) , ... : Suspecté cancérigène.).

4. Mesures de premiers secours

Premiers soins
 - Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
 Blessures : Nettoyer immédiatement.
 - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
 En cas de troubles persistants : Faire examiner par un ophtalmologiste.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
	Edition révisée n° : 2
FERROCHROME LC	Date : 24/5/2005
	Remplace la fiche : 28/2/2005
	000203 www.lisam.com

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Classe d'inflammabilité : Non combustible.

6. Mesures à prendre en cas d'épandage accidentel

Mesures après fuite / épandage : Aucune procédure spéciale n'est requise. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Réutiliser le matériel collecté ou l'éliminer conformément aux prescriptions. Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides.

7. Manipulation et stockage

Stockage : Aucun entreposage particulier requis.
Produit : Non réactif.

Stockage - à l'abri de : Matières incompatibles. Voir Rubrique 10.

Manipulation : Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants appropriés. Lunettes de sécurité. Chaussures de sécurité. Respirateur anti-poussières agréé.

Eviter le contact avec l'humidité.
--> Chauffage (Processus de fusion) : Danger d'explosion.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle
- Protection respiratoire : Conditions normales d'utilisation (Processus de fusion) : Production de poussières aériennes. Formation de fumées dangereuses lors de l'utilisation.
--> L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

Limites d'exposition professionnelle : En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire appropriée.

TLV : 0.5 mg/m3 (Cr).
PEL : 1 mg/m3 (Cr).
Mise en garde ! : Observer les règlements nationaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Solide ou Poudre.

Couleur : Gris(e).

Odeur : Inodore.

pH : Non applicable.

Zone de fusion [°C] : 1550 - 1650.

T° d'ébullition [°C] : 2700 °C - 3000 °C.

Masse vol. apparente : 3.2 - 3.7 t/m3.

Pression de vapeur : Non applicable.

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Point d'éclair [°C] : Non applicable.

Gravité spécifique : 7.3 - 7.5.

Inflammabilité : Non applicable.

Temp. d'autoinflammation [°C] : Non applicable.

Limites d'explosivité : Non applicable.

Log P octanol / eau à 20°C : Non applicable.

Autres : Non volatil .

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
	Edition révisée n° : 2
FERROCHROME LC	Date : 24/5/2005
	Remplace la fiche : 28/2/2005
	000203 <small>www.lisam.com</small>

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité : Dans des conditions d'utilisation normales ce produit est stable. (+ Processus de fusion).
- Réactions dangereuses : Ferrochrome (--> fondu) : Peut produire des fumées dangereuses.
Risque d'explosion des poussières emportées par l'air.
- Matières à éviter : Acides forts. (Peut libérer des gaz inflammables. (H2)).
Agents oxydants.
- Produits de décomposition dangereux : Non applicable.

11. Informations toxicologiques

- Effets cancérogènes : Les mélanges contenant du chrome hexavalent sont rangés par l'IARC dans la catégorie des produits cancérogènes.
Ferrochrome : Non cancérogène.
- Effets mutagènes : Aucune donnée disponible.
- Effets tératogènes : Aucune donnée disponible.
- Autres informations toxicologiques : Effets systémique : Aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

- Sur le produit : Produit insoluble dans l'eau.
Contrôler les émissions de particules. (Vapeurs - Fumées). --> Cr (VI).
- Information relative aux effets écologiques : Aucune procédure spéciale n'est requise.
Ne présente pas de risque spécifique pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

14. Informations relatives au transport

- Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.
--> Non réglementé. (Europe , Amérique du nord).

15. Informations réglementaires

- Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.
Respecter les limites d'exposition indiquées sur cette fiche de données de sécurité.
Mise en garde ! : Observer les règlements nationaux.

16. Autres informations

- Autres données : Nous attirons l'attention des utilisateurs sur le fait que le produit doit être absolument sec (exempt d'humidité) lors de l'utilisation.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58/CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

A.M.P.E.R.E. ALLOYS - 12 MAIL JOLIOT CURIE - Z.I. DU VERT GALANT - 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE - FRANCE

Quick-FDS [14015-54879-15548-000101] - 2006-05-15 - 15:14:57

A l'attention de

CERTIFICAT D'ANALYSE

FERRO-CHROME SURAFFINE

LOT 60291

C: 0,050%

801010650

Cr : 69,82 %

C : 0,042 %

Si : 0,70 %

P : 0,028 %

S : 0,002 %

Granulométrie : 10-50 MM

Emballage : BIG BAGS SUR PALETTE

Date : 03 / 12 / 2007

Ce certificat d'analyse a été édité en informatique,
il n'y figure donc pas de signature

Les éléments chimiques non tracés sur cette analyse
ne sont pas garantis. 85310792

A.M.P.E.R.E. ALLOYS - S.A. au capital de 1.055.757 €
B 428 703 896 RCS PONTOISE - N° TVA FR 49 428 703 896

Bureaux : 12 Mail Joliot Curie Z.I. du Vert Galant
B.P. 30669 SAINT OUEN L'AUMÔNE
F 95004 CERGY PONTOISE CEDEX

TÉL. : 33 (0) 1 34 32 40 00

FAX : 33 (0) 1 30 37 05 84

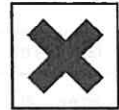
www.amperealloys.com - e-mail: fonderie@amperealloys.com

Siège social :

5-7, rue de Bretagne - Z.A.I. des Béthunes
F 95310 Saint Ouen l'Aumône

HT du 10/12/07

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
	Edition révisée n° : 2
NICKEL MAGNESIUM N°1	Date : 24/5/2005
	Remplace la fiche : 14/3/2005
	000212 www.lisam.com



Xn : Nocif

1. Identification du produit et de la société

Identification du produit : NICKEL MAGNESIUM N°1
 Identification de la société : A.M.P.E.R.E. ALLOYS
 12 MAIL JOLIOT CURIE
 Z.I. DU VERT GALANT
 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE - FRANCE
 B 428 703 896 RCS PONTOISE
 Formule chimique : /
 Usage : Industriel.
 N° de téléphone en cas d'urgence : N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

2. Composition / information sur les composants

Nom de la substance	Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
Nickel	: Solde	7440-02-0 / 231-111-4 / 028-002-00-7	Xn	20-40-43
Magnésium	: 14 18 %	7439-95-4 / 231-104-6 / ----		

3. Identification des dangers

Phrases relatives aux dangers : Nocif par inhalation.
 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 : L'inhalation du produit dans la forme fournie n'est pas possible. Cependant, les opérations de manipulation du produit peuvent produire de la poussière. Dans ce cas ou si les opérations de manipulation changent la forme chimique du produit que ce soit en tant que produit final, intermédiaire ou émission fugitive, l'utilisateur doit déterminer les risques pour sa santé.
 Principaux dangers : Voir Rubrique 11. Voir Rubrique 12.

4. Mesures de premiers secours

Premiers soins
 - Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Le cas échéant, administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
 - Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Lavez les vêtements avant réutilisation.
 - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
 - Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Faire boire 240-300 ml d'eau. Consulter immédiatement un médecin.
 A l'intention du médecin : /

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction
 - Adéquats : Classe D
 - Contre-indiqué : Eau.
 Risques particuliers : Feu : Risque de lésions oculaires.
 Protection contre l'incendie : Masque facial. Porter un appareil respiratoire approprié. Porter des gants.

A.M.P.E.R.E. ALLOYS - 12 MAIL JOLIOT CURIE - Z.I. DU VERT GALANT - 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE - FRANCE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
	Edition révisée n° : 2
NICKEL MAGNESIUM N°1	Date : 24/5/2005
	Remplace la fiche : 14/3/2005
	000212 www.lisam.com

6. Mesures à prendre en cas d'épandage accidentel

Précautions individuelles	: Appareil respiratoire autonome. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
Précautions pour l'environnement	: Voir Rubrique 13.
Mesures après fuite / épandage	: Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Balayer ou recueillir le produit déversé. Eviter la production de poussière. Rassembler les résidus dans un conteneur identifié. Récupérer les déchets en vue du recyclage ou d'une réutilisation. ou Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Autres informations	: Voir Rubrique 7. Voir Rubrique 8.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: Prévention des incendies et des explosions : Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises. Eviter la production de poussière. Tenir au sec. (Four → Utiliser : Produit sec).
Stockage	: Etiqueter les conteneurs. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.
Manipulation	: Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire approprié. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle	
- Protection respiratoire	: Appareil respiratoire autonome.
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Protection des yeux	: Lunettes de sécurité.
- Autres	: Eviter : Ingestion. Inhalation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Limites d'exposition professionnelle	: TLV - ACGIH : - Ni : 1.5 mg/m3 (Métal). - MgO : 10 mg/m3 (Vapeurs). Mise en garde ! : Observer les règlements nationaux. L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: Morceaux.
Couleur	: Argent. Blanc(he).
Odeur	: Ail
Point de fusion [°C]	: 1140
T° d'ébullition [°C]	: Non applicable.
Densité	: ~ 6.0 (20 °C)
Pression de vapeur	: Inconnu(e).
Solubilité dans l'eau	: Insoluble. (20 °C)

A.M.P.E.R.E. ALLOYS - 12 MAIL JOLIOT CURIE - Z.I. DU VERT GALANT - 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE - FRANCE

Quick-FDS [14015-55143-20597-000101] - 2006-05-15 - 15:19:21

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
	Edition révisée n° : 2
NICKEL MAGNESIUM N°1	Date : 24/5/2005
	Remplace la fiche : 14/3/2005
	000212 www.lisam.com

9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'éclair [°C] : Non applicable.
 Inflammabilité : Métaux finement divisés (Poudre) : Inflammable.

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter : Acides forts. Agents oxydants. Halogènes. Solvants chlorés. Soufre. Fluorure d'hydrogene (HF) .
 Conditions à éviter : Sensible à l'air et à l'humidité.
 Produits de décomposition dangereux : Peut dégager des fumées nuisibles.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë
 - Inhalation : Une inhalation des fumées peut provoquer la fièvre des fumées métalliques. --> Frissons. Fièvre. Goût métallique. Maux de tête. Irritation des voies respiratoires. Douleurs (Bras , Jambes).
 - Cutanée : Fumées : Peut provoquer une irritation de la peau.
 - Oculaire : Fumées : Peut causer une irritation des yeux.
 - Ingestion : Peut provoquer l'irritation des voies gastro-intestinales supérieures.
 Toxicité chronique : En cas d'exposition prolongée : --> Peut se produire : Sensation de brûlure. Laryngite. Essoufflement. Nausées. Vomissement. La surexposition à long terme provoque des effets sur le foie et les reins.
 Nickel (Poussière inhalable) : Cancérogène.

12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : Inconnu(e).
 CL50 - 96 Heures - poisson [mg/l] : Inconnu(e).
 CE50 - 48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : Inconnu(e).
 CI50 72h Algues [mg/l] : Inconnu(e).
 Persistance et dégradabilité : Non applicable.
 Bioaccumulation : Inconnu(e).
 Mobilité : Non applicable.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Récupérer les déchets en vue du recyclage ou d'une réutilisation.
 Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Matière solide :
 - No UN : Non applicable.
 - Groupe d'emballage UN : Non applicable.
 - ADR/RID : Non applicable.
 - IMDG : Non applicable.
 - ICAO/IATA : Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
	Edition révisée n° : 2
NICKEL MAGNESIUM N°1	Date : 24/5/2005
	Remplace la fiche : 14/3/2005
	000212 www.lisam.com

15. Informations réglementaires

Etiquetage CE



Symbole(s)

: Xn - Nocif.

Phrase(s) R

: R20 : Nocif par inhalation.
R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

: S22 : Ne pas respirer les poussières.
S36 : Porter un vêtement de protection approprié.

16. Autres informations

Autres données

: Nous attirons l'attention des utilisateurs sur le fait que le produit doit être absolument sec (exempt d'humidité) lors de l'utilisation.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58/CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Date : 1.02.08

Certificat N° 0098035

Livraison N° 0053735-001

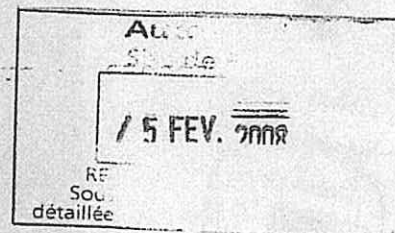
Client 105829 AUTO-CAST S.A.
V/Commande
Produit 128840320 NI MAG N°1 STD

Qté commandée 1500,000 KG
Qté livrée 1500,000 KG
Lot.. 60528. 1500,000 KG

Conforme à l'analyse minimum garantie ci-dessous : CF0008

Mg : 15 - 17,5 %
Ni : > 80 %
C : < 2 %
Si : < 2 %
Fe : < 1 %

*Lot ② du 04/02/08
1500*



Ce certificat de conformité a été édité en informatique,
il n'y figure donc pas de signature



